

Responsabilité des agents immobiliers et gestionnaires de biens - RAIG

Code produit : RAIG

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 700,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Agents immobiliers et
gestionnaires de biens

Prérequis :

aucun

Objectif

- Analyser les obligations légales issues de la loi Hoguet et les apports des lois Alur et Elan
- Mettre en œuvre les règles fondamentales de la mise en responsabilité des porteurs de cartes "Hoguet"
- Appliquer le code de déontologie des professionnels de l'immobilier

Programme de la formation

1. Responsabilité des acteurs au regard de la loi Hoguet
2. Agent immobilier, administrateur et syndic : une profession réglementée
 - Conditions d'accès à la profession
 - Conditions juridiques
 - Conditions financières
 - Conditions administratives
 - Conditions d'exercice
 - Obligations
 - Obligations communes à l'ensemble des acteurs
 - Documents professionnels
 - Publicité des honoraires et des prix
 - Règles issues du code de la consommation
 - Lutte contre le blanchiment et les sanctions par la CNS
 - Interdictions
 - Versements interdits
 - Interdiction d'acquisition
 - Perception d'une rémunération avant conclusion du contrat
 - Responsabilité au regard de la rédaction du mandat
 - Formalisme : mandat de vente, de gestion, contrat de syndic
 - Contenu
 - Obligations des parties
 - Extinction
 - Rémunération: conditions et montant
3. Mise en responsabilité des agents immobiliers, administrateurs et syndic
 - Responsabilité civile professionnelle
 - Responsabilité contractuelle du mandataire / du mandant
 - Responsabilité pénale
 - Infractions de droit commun
 - Infractions spécifiques
 - Responsabilité administrative : l'encadrement de la profession
4. Conseil National de la transaction et de la gestion immobilière / étude du code de déontologie

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Étude des jurisprudences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.